



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 septembre 2026 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2026 09 07 n° 03-DÉVELOPPEMENT LOCAL –
Autorisation de signature d'une convention d'adhésion avec
l'association M Ton marché

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 01/09/2026
En exercice :	33	
Présents :	29	Affichage de la convocation : 01/09/2026
Pouvoirs :	3	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 07/09/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ;DUMORTIER Béatrice ;DUPLAT Gérard ;LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ;BOUKACEM Safi ;ARNAUD Sandrine ;BARCET Sylvain ;DURAND Aline ;GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ;CHARVOLIN Danielle ;JULLIEN Daniel ;NEMOZ Jean-Pierre ;FERNI Fatima ;RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ;GILLET Rémi ;JOLY-ROSSATO Isabelle ;VERICEL Emmanuel ;PERRET Pierre ;MICHON Thomas ;JULLIEN Anne ;DELISLE BUILLES Anne ;GRANDGEORGE Michel ;RAMBAUD Gerbert ;MASPER Martine ;ARTHUS-BERTRAND Cyrielle		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Céline CASCHERA donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Virginie FAUCHEUR donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Bernard BUFQUIN donne pouvoir à Mme Martine MASPER		
Absents ou excusés :		
M OGEARD Alexis		

M Safi BOUKACEM est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Rapporteur : Sandrine ARNAUD, Adjointe au Développement local, à la Participation citoyenne et aux Relations extérieures

Madame Sandrine ARNAUD, Adjointe au développement local, à la Participation citoyenne et aux relations extérieures, présente le projet de convention d'adhésion avec l'association M Ton Marché, située dans le 2^{ème} arrondissement de Lyon.

Madame l'Adjointe rappelle le contexte dans lequel s'inscrit ce projet d'adhésion.

La Commune de Vaugneray a la chance de compter, sur son territoire, deux marchés hebdomadaires, les mardis et samedis matin. Ce sont des marchés dynamiques, qui offrent, à la population, des produits de qualité, en apportant également une vraie animation de centre-bourg.

Madame l'Adjointe rappelle également les actions qui ont été menées concernant le marché du samedi matin visant, notamment, à sécuriser les usagers en positionnant deux pôles piétonniers autour de la place de la Mairie et de la place du Marché.

Madame l'Adjointe indique que l'adhésion à l'association M Ton Marché permettrait de renforcer leur attractivité en construisant des actions de promotions, à travers des événements, et ainsi inciter les usagers à venir encore plus nombreux. L'adhésion à l'association permet également d'apporter des conseils techniques sur l'organisation et le fonctionnement des marchés. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 1 116,48 €.

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026, automatiquement renouvelée, par reconduction tacite, pour une année supplémentaire et ce à partir du 1er janvier 2027.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :

32 suffrages exprimés :

32 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'adhésion à l'association M Ton Marché, située 32 quai Perrache, à Lyon 2ème.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention (jointe en annexe) et tout document s'y rapportant.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
10.09.2026

et de la publication en mairie le
10.09.2026

Le Secrétaire,
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire,
Daniel MALOSSE

